



# **POLE ARBITRAGE PROCES – VERBAL COMMISSION D'ARBITRAGE**

**REUNION RESTREINTE CDA DU 19/11/2021**

**PV N° 3**

**PRESENTS : MM ZIANI BEY, PAUGNAT, DUCLOSSON, PETIT, DUPAYS.**

\*\*\*\*\*

En application des articles 188 et 190 des règlements de la FFF et de l'article 30 des règlements généraux de la LFNA, les décisions prises lors de cette réunion peuvent être frappées d'appel devant la commission départementale d'appel dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par lettre recommandée ou télécopie, ou par courrier électronique envoyé d'une adresse officielle du club).

Ce délai est ramené à 2 jours francs à compter du lendemain du jour de la notification de la décision prise pour les litiges concernant les rencontres de coupe et pour les 4 dernières journées de championnat régionaux.

**Match n° 23572672 La Croisille Linards - Eymoutiers Départementale 4 du 26/09/2021**

**Arbitre NECER Faycal**

Vu le rapport de l'arbitre mentionnant s'être déplacé au stade de Linards et avoir constaté l'absence du club d'Eymoutiers à l'heure prévue de la rencontre.

Vu l'article 19 des règlements généraux de la LFNA concernant les conséquences financières des forfaits.

La Commission d'Arbitrage :

- Propose que la totalité des frais de déplacement de l'arbitre, 29,60, soit débitée du club forfait pour en créditer l'arbitre.
- Transmet le dossier à la trésorerie du district pour régularisation.

**Match n°23825378 CA Rilhac Rancon - E. AFP.S.VAL U15 départemental du 25/09/2021**

**Arbitre COULIBALY Daouda**

Vu le rapport de l'arbitre mentionnant le non-paiement des frais d'arbitrage de la part du club de l'Amicale Franco Portugaise.

La Commission d'Arbitrage :

- Propose que la part des frais d'arbitrage non réglée, d'un montant de 20 euros (moitié du forfait) soit débitée de ce club pour en créditer l'arbitre.
- Transmet le dossier à la trésorerie du district pour régularisation.



# **POLE ARBITRAGE**

## **PROCES – VERBAL**

### **COMMISSION D'ARBITRAGE**

#### **Match n° 23801038 SC Verneuil sur vienne 2 - CA Rilhac Rancon 2 U17 Départemental 2 Poule B du 13/11/21**

##### **Arbitre PANDONG PANDONG Clovis**

Vu le rapport de l'arbitre mentionnant le non- paiement des frais d'arbitrage de la part des deux équipes.

La Commission d'Arbitrage :

- Propose que les frais d'arbitrage non réglés d'un montant de 40 euros soient débités aux deux clubs par moitié pour en créditer l'arbitre.
- Transmet le dossier à la trésorerie du district pour régularisation.

#### **Match n° 23825340 CS Feytiat 2 - US St léonard de Noblat 1 U15 Départemental Poule C du 16/10/21**

##### **Arbitre CLAVEAU Hugo**

Vu le rapport de l'arbitre mentionnant le non-paiement des frais d'arbitrage de la part de l'équipe de St Leonard de Noblat.

La Commission d'Arbitrage :

- Propose que la part des frais d'arbitrage non réglée, d'un montant de 20 euros (moitié du forfait) soit débitée de ce club pour en créditer l'arbitre.
- Transmet le dossier à la trésorerie du district pour régularisation.

#### **Match n°23572544 US Beaune les mines 3 - D.Bleus de Bersac 2 Séniors Départementale 4 du 03/10/21**

##### **Arbitre LANNAUD Joel**

Vu le rapport de l'arbitre mentionnant l'absence de l'équipe de Beaune Les Mines le 3 Octobre 2021, comptant pour le championnat Départemental 4 Poule B.

La Commission d'Arbitrage :

- Propose que la totalité des frais de déplacement de l'arbitre, à savoir 30,48 euros soit débitée du club forfait pour en créditer l'arbitre.
- Transmet le dossier à la trésorerie du district pour régularisation.

#### **Match n° 23825288 AS Folles - US Bessines U15 Départemental du 25/09/21**

##### **Arbitre DUMET Adrien**

Vu le mail de Mr LEBON de l'AS FOLLES nous informant d'une erreur de calcul de frais d'arbitrage

Vu le calcul erroné des frais d'arbitrage perçus par l'arbitre (ajout de frais de déplacement au forfait prévue pour cette compétition)

La Commission d'Arbitrage :

- Demande à l'arbitre de rembourser le trop-perçu d'un montant de 21,60 euros à la comptabilité du district



## **POLE ARBITRAGE PROCES – VERBAL COMMISSION D'ARBITRAGE**

- Propose que cette somme soit créditée par moitié aux deux clubs
- En réponse au message reçu, adresse une réponse par mail au dirigeant de l'AS FOLLES.
- Transmet le dossier à la trésorerie du district pour régularisation.

### **Match n°23825295 AS Folles - Fun 87 HL GJ Match U15 Départemental du 16/10/21**

#### **Arbitre DEMNATI Walid**

Vu le mail de Mr LEBON de l'AS FOLLES nous informant d'une erreur de calcul de frais d'arbitrage  
Vu le calcul erroné des frais d'arbitrage perçus par l'arbitre (ajout de frais de déplacement au forfait prévue pour cette compétition)

La Commission d'Arbitrage :

- Demande à l'arbitre de rembourser le trop-perçu d'un montant de 18 euros à la comptabilité du district
- Propose que cette somme soit créditée par moitié aux deux clubs
- En réponse au message reçu, adresse une réponse par mail au dirigeant de l'AS FOLLES.
- Transmet le dossier à la trésorerie du district pour régularisation.

### **Match n° 23823305 ENT Val de Vienne/Veyrac 1 - Ent Feuill/FCCO/Sereilhac U 15 départemental A du 09/10/2021**

#### **Arbitre CENBER Berkan**

Vu le rapport de l'arbitre mentionnant le non- paiement des frais d'arbitrage de la part des deux équipes.

La Commission d'Arbitrage :

- Propose que les frais d'arbitrage non réglée d'un montant de 40 euros soient débités aux deux clubs par moitié pour en créditer l'arbitre.
- Transmet le dossier à la trésorerie du district pour régularisation.

### **Match n° 23800678 SC Verneuil/CS Feytiat U17 Départemental 1 du 25/09/21**

#### **Arbitre COUTURAUD Corentin**

La Commission d'Arbitrage :

- Propose que la part des frais d'arbitrage non réglée, d'un montant de 20 euros (moitié du forfait de Feytiat) soit débitée pour en créditer l'arbitre.
- Transmet le dossier à la trésorerie du district pour régularisation.



# **POLE ARBITRAGE**

## **PROCES – VERBAL**

### **COMMISSION D'ARBITRAGE**

**Match n° 23572533 US Beaune les Mines 3 / Amicale Franco Portugaise 3 Départemental 4 du 12/09/21**

**Arbitre COUTURAUD Corentin**

Vu le rapport de l'arbitre mentionnant le non- paiement des frais de déplacement.

La Commission d'Arbitrage :

- Propose que la totalité des frais de déplacement de l'arbitre, 16 euros soit débitée du club forfait (Beaune les Mines) pour en créditer l'arbitre.
- Transmet le dossier à la trésorerie du district pour régularisation.

**Match n° 23823301 Ent Condat/ Alouette/ US Feuillardiers/fcco/sereilhac 1 U 15 Départemental du 25/09/21**

**Arbitre SOUMAH Abdoulaye**

Vu le rapport de l'arbitre mentionnant le non- paiement des frais d'arbitrage de la part des deux équipes.

La Commission d'Arbitrage :

- Propose que les frais d'arbitrage non réglés d'un montant de 40 euros soient débités aux deux clubs par moitié pour en créditer l'arbitre.
- Transmet le dossier à la trésorerie du district pour régularisation.

**Match n° 23825423 Ent ASPTT Limoges/LANDOUGE / SC Verneuil sur vienne 1 U 15 du 25/09/21**

**Arbitre BELFODIL Mohammed**

Vu le rapport de l'arbitre mentionnant le non- paiement des frais d'arbitrage de la part des deux équipes.

La Commission d'Arbitrage :

- Propose que les frais d'arbitrage non réglés d'un montant de 40 euros soient débités aux deux clubs par moitié pour en créditer l'arbitre.
- Transmet le dossier à la trésorerie du district pour régularisation.

**Le Président de la CDA**

**Ziani Bey Mohammed**

**Le Secrétaire de Séance**

**Joel Paugnat**

Procès-verbal validé par le Secrétaire Général, Mounir SISSAOUI